



FARA
Fédération Associations
Régionales Allocataires
de la C. A. R. M. F.

79, rue de Tocqueville – 75017 PARIS

Site Internet : retraite-fara.com

Président

Dr Henri ROMEU
16 avenue du Lycée
66000 PERPIGNAN
Tél : 04.68.85.47.22
Port : 06 21 14 29. 80
henri.romeu@wanado.fr

Secrétaire Général

Mme Danièle VERGNON
La Barbaudière
86600 LUSIGNAN
Tél : 06 74 65 92 54
danielevergnon@yahoo.fr

Trésorier

Dr Albert GRONDIN
5 allée Marie Mauron
13420 GEMENOS
Tél : 04 42 32 24 30
Port : 06 42 75 57 24
ahgrondin@wanadoo.fr

**COMPTE RENDU de l'ASSEMBLEE GENERALE et du CONSEIL
d'ADMINISTRATION de la FARA
du 9 novembre 2016**

*Etaient présents 20 Administrateurs et 33 étaient représentés par leurs Pouvoirs.
Le CA et l'AG seront comme de coutume couplés avec un ordre du jour commun.*

EXPOSE du PRESIDENT

Le Docteur Romeu fait un rappel des sujets les plus importants de 2016 avec projections.

→ Assemblée générale de la CARMF du 17 septembre 2016

Avec ses corollaires : journée des Délégués, les discussions informelles sur les modifications éventuelles de la valeur du point RCV, le colloque sur l'entraide médicale et le soutien aux Soignants, avec la participation de la CARMF, du CNOM, CNAVPL l'association MOTS, l'AAPSML

L'AG du samedi après-midi a présenté les comptes de 2015 qui font apparaître un excédent record pour les 3 régimes gérés par la CARMF. Les placements mobiliers et immobiliers ont un rapport d'environ 3,5% supérieur au CAC 40. Le quitus a été donné à près de 95 %

→ Nos Retraites

* **RB** est géré par la CNAVPL réformée par la loi de janvier 2014, ce qui accroît sur elle le pouvoir de la Tutelle avec le gel du point, l'âge de départ avec 43 ans de taux plein d'ici 2035, la fiscalisation de la majoration familiale, l'augmentation des cotisations et probablement l'arrivée d'une 4^{ème} réforme.

* **ASV** ou **PCV** a fait l'objet du décret du **2 septembre** avec l'augmentation progressive de la cotisation d'ajustement de 2.8% à 3.8 % en 2020.

-Revalorisation de la valeur du point à partir de 2020 puis une indexation annuelle et la pérennité de la participation de la SS pour le secteur 1 aux 2/3 des cotisations.

-La réforme du RCV « en temps choisi » sera étendue à l'ASV et permettra à ceux qui désirent prendre leur retraite à 62 ans de le faire et dans ce cas avec un point à 11,31€ (13 € moins 13 %).

* **RCV** La nouvelle réforme adoptée par le CA de la CARMF le 30 janvier 2016 et qui s'intitule: « **La retraite en temps choisi** » a été approuvée par la Tutelle pour une application en janvier 2017.

Son principe : Possibilité de départ à 62 ans sans pénalité avec une décote de 13 % du point par rapport à 65 ans puis avec une surcote à 2 taux 5% de 62 à 65 ans et 3% de 65 à 70 ans.

La CARMF dit : ce sera la Liberté, l'Égalité avec les salariés et l'Incitation à la poursuite d'activités avec le maintien du régime invalidité-décès et ses IJ.

***la Mensualisation**

2017 Dernière année de sa mise en place pour les retraités d'avant 2015. Le mois de décembre 2016 sera versé le 3 janvier 2017 et ensuite chaque échéance sera payée en fin du mois.

→ Informations et questions diverses

**la nouvelle convention médicale*

Elle est constituée de 90 articles et a démarré en février 2016 pour se terminer le 25 août. Elle a été signée par 3 syndicats MG-F, le BLOC, et la FMF. La CSMF et le SML n'ont pas signé.

**Le PLFSS*

Adopté par l'Assemblée nationale le 2 novembre, la Sécurité sociale semblerait presque à l'équilibre et en janvier 2017, 500000 retraités modestes vont peut-être bénéficier d'une baisse de leur CSG.

**La CNRPL*

Le Président de la FARA a obtenu de la confédération une baisse de sa contribution pour 2016 qui s'élève à 2000€ contre 2500 en 2015.

**L'AFEM*

La FARA lui a adressé sa contribution habituelle et annuelle de 2000 €. La remise des Bourses aux Etudiants à l'Académie de Médecine de Paris a eu lieu le 14 octobre. La FARA était représentée par Mme D Vergnon.

**La Télémedecine*

Elle est appelée à se développer. La FARA a déjà été contactée. Elle n'a pas donné un avis favorable, mais le CDO de Strasbourg a donné son accord pour des consultations de pédiatrie. La consultation est de 10 € la minute.

-Est-ce que ces Confrères sont assujettis aux cotisations professionnelles et que sont-ils pour la CARMF ?

→ EXPOSE DU TRESORIER

*En son absence le compte rendu a été lu par le Trésorier-Adjoint le Docteur G Lanquetin
Au 30 octobre 2016*

- Compte courant FARA	20422.95 €
- Compte courant FARA Contribution	179.64€
- Livret d'épargne FARA	80369.93€
- Compte / livret A FARA	85405.11€
- Compte / livret FARA Contribution	16768.11€
<i>TOTAL.....</i>	<i>203145.74€</i>

COTISATIONS

Cotisations en 2016 pour 6831 Adhérents	29009.00€
Cotisations en 2015 pour 6968 Adhérents	30077.50€
mais on a « perdu » la région 11 avec les 201 adhérents soit 900€	

DEPENSES au 4 novembre 2016 (dont 5663.27 pour les missions) 19284.57 €

BUDGET PRÉVISIONNEL 2017

Le budget prévisionnel 2016 présenté à l'AG de Molsheim risque d'être négatif par suite de la baisse des cotisations, mais par contre les dépenses sont moindres, ce qui permet de prévoir pour 2017 un budget prévisionnel équilibré et de **maintenir le même niveau de cotisations soit 5€ et 2.5 €.**

→EXPOSE de la SECRETAIRE

Conformément aux statuts, le Secrétaire général doit informer l'assemblée des activités de la FARA depuis la dernière AG du 20 octobre 2015 à Molsheim pour validation lors du vote sur le rapport moral. La présentation sera faite avec projections

1°les réunions tenues : 3 Bureaux, 3 Conférences téléphoniques, et 3 CA

2°les relations avec *les Associations régionales et la participation des membres de la FARA

La revue FARA-Infos et FARA-Actualités

Le site de la FARA www.retraite-fara.com

Le XVI eme Congres 2015 à Molsheim

Le XVII ème Congres et sa préparation en octobre 2017 à Rennes

*la CARMF Sa lettre aux Allocataires qui fait connaitre nos Associations

Le Séminaire du 25 mai 2016 à Reims

L'AG , le Colloque 2016, le vote du budget 2017

*les pouvoirs publics : le décret du 2 septembre.

*les autres structures : rencontres de la FARA avec le CNOM, la CNRPL

*les syndicats Rencontres avec la CSMF et MG-F

Le 3 mars :Communiqué commun des 5 Syndicats

*l'AFEM Aide aux Familles et Enfants de Médecins.

La FARA fait un don de 2000€

→VOTES

Sur le rapport moral OUI à l'unanimité

Sur le rapport financier OUI à l'unanimité

→EXPOSE du Docteur CLAUDE POULAIN

« le Psychodrame »

Claude Poulain avait organisé, comme les années passées, un dîner avec Thierry Lardenois, Henri Chaffiotte, Henri Romeu afin de discuter sur le prochain vote du budget et sur la valeur du point du RCV. Mais là une surprise: le Président avait décidé au préalable de baisser sa valeur de 3 % en 1 seule fois .

Après réflexion, il a accepté que ce gel soit progressif et que l'inflation en soit déduite

Le point restera, par conséquent, à la même valeur qu'en 2016 et la cotisation passera à 9.7%.

Avec la retraite « en temps choisi », à 62 ans ceux qui le voudront, pourront partir avec, pour le RCV , un point à 68.30 € (78.55 moins 13%)

On pourra enfin voir la fin du tunnel à partir de 2019 avec l'indexation des points des 3 régimes

→EXPOSE du Docteur WAGNON sur la dissolution de l'AMRAC (Région 11)

L'AMRAC présidée par le Dr Decloquement a été dissoute illégalement le 21 avril 2016 avec disparition des fichiers et plus grave des réserves.

La FARA a décidé d'aider cette région à se reconstruire avec l'aide de la CARMF en organisant une réunion d'informations pour les départements du Cher, de l'Eure et Loir, de l'Indre, de l'Indre et Loire, du Loiret et du Loir et Cher à **Tours le 3 novembre 2016** avec la participation de Mr Chaffiotte, du Dr Poulain, du Dr Romeu du Dr Wagnon et de Mme D vergnon Cette nouvelle Association a reçu le nom de « **ARCMRA** » Les nouveaux statuts ont été déposés à la préfecture le 6 septembre et un Bureau a été constitué.

La FARA a fait un prêt de 1000 € pour faciliter son démarrage.

→EXPOSE du Docteur PAUL FLEURY

Un rappel des activités et des actions entreprises par l'AMVARP-FARA (Région 12) pour la défense des retraites des Médecins de la CARMF auprès des Politiques dans l'optique que la FARA soit enfin reconnue comme organisme compétent et représentatif. Cette Association

s'inquiète des répercussions que le comportement de la CGT et de son Président Mr Martinez pourrait avoir et demande au futur Président de la République de réduire les prérogatives de ces syndicats qui bénéficient de subventions de l'Etat et de le faire savoir.

Les premières contestations de l'AMVARP remontent à 1981 avec les Syndicats.

→ EXPOSE du Docteur Daniel LECORGNE sur le XVII CONGRES.

Daniel Le Corgne a remis un document sur les frais de ces journées à tous les participants

Le XVII^{ème} Congrès aura lieu à Rennes organisé par la région de Bretagne et par son Président du **16 au 18 octobre 2017**

Il aura lieu dans les salons du « Mercure centre Gare »

Le CA se tiendra le 16 au soir.

Le mardi 17 octobre auront lieu l'Assemblée Générale et le Congrès proprement dit.

Le Dîner de gala du 17 au sera accueilli au Château d'Apigné.

Le 18 octobre le Post-Congrès : avec la visite et le déjeuner au Mont St Michel puis retour, dîner et nuit à l'hôtel à Rennes.

L'Assemblée générale a voté en l'absence du Trésorier une somme de 18000 € pour avance sur les prestations de ces 3 jours.

Tout cela n'est qu'une ébauche et demande encore beaucoup de travail mais promet d'être une belle réussite.

Avec mes sentiments dévoués et amicaux

Danièle Vergnon

Secrétaire générale

